

RAPPORT N° 06/2-06
au Conseil Municipal

OBJET

TRANSPORT PERISCOLAIRE
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

La Commune doit procéder à la location de bus pour assurer le transport des élèves des écoles pour leurs besoins de déplacements vers des sites sportifs, des piscines ou des structures particulières, ainsi que des sorties pédagogiques.

Le besoin étant clairement identifié, il importe de déterminer :

- les conditions d'exécution de la prestation, afin d'opter pour le mode de passation approprié ;
- s'il existe des avantages techniques, économiques ou financiers à allouer le marché.

Concernant le mode de dévolution

La prestation s'organise selon la nature de la sortie (planning trimestriel pour les sorties à vocation sportive et demande ponctuelle de la part du chef d'établissement dans les autres cas), sans que le rythme des besoins puisse entièrement être défini à l'avance.

Par conséquent, c'est le marché à bons de commande qui permet en l'espèce de répondre aux attentes de la Commune.

Concernant l'allotissement

Le Code des Marchés Publics précise que, lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques ou financiers, il peut être établi des Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, les conditions de l'allotissement dépendent des caractéristiques techniques de la prestation et des objectifs économiques recherchés.

En effet, outre le mode d'organisation différent, plusieurs zones géographiques ont été identifiées et correspondent à des flux de déplacements optimisés vers des destinations données.

RAPPORT N° 06/2-06

De même, il existe un avantage économique potentiel, d'une part à stimuler la concurrence sur les destinations les plus prisées, et d'autre part à s'assurer que l'importance des prestations à effectuer ne risque pas de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise.

C'est pourquoi le marché a été décomposé en dix Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (décomposition en annexe).

Enfin, compte tenu des délais de publicité (cinquante-deux jours) et des dates des prochaines séances du Conseil Municipal, un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et, ce, afin de pouvoir notifier les marchés aux futurs candidats, dans les meilleurs délais.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 février 2006, a proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, conformément aux critères d'attribution prévus au Règlement de la Consultation :

- Lot 1 RAPID TRANSPORT,
- Lot 2 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 3 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 4 MOUTOUSSAMY EMILE,
- Lot 5 RAPID TRANSPORT,
- Lot 6 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 7 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 8 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 9 MOUTOUSSAMY EMILE,
- Lot 10 TRANSPORT CARPAYE.

Ces entreprises ont été retenues après vérification de leur situation fiscale et sociale au 31 décembre 2004.

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte du lancement de la procédure ;

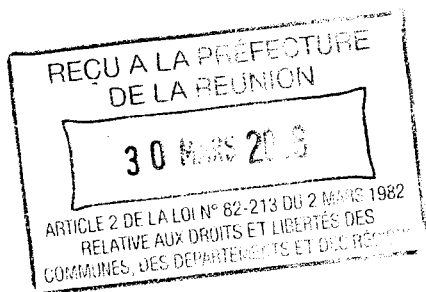
2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :


- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, et 57 à 59 du Codes des Marchés Publics) ;
- fractionnement par Lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du CMP) ;

RAPPORT N° 06/2-06

- marché à bons de commande établi sur la base d'un montant mini/ maxi et d'une tarification horaire TTC (Articles 16, 17 et 71 du Code des Marchés Publics) ;
 - durée initiale : de sa notification jusqu'au 31 décembre 2009, avec la possibilité pour chacune des parties, trois mois avant la fin de l'année civile en cours, de demander la résiliation du marché ;
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 347 300,00 € au minimum et de 542 000,00 € au maximum (les crédits seront inscrits au Budget principal 2006 sous les Chapitre 011 et Articles 6135 et 6247) ;
- 3° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 4° de m'autoriser à signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE MAIRE

LE MAIRE DE LA REUNION
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 06/2-06
au Conseil Municipal
en séance du lundi 27 mars 1006**

OBJET

**TRANSPORT PERISCOLAIRE
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2006 sous les Chapitre 011 et Articles 6135 et 6247 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 février 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/2-06 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure de consultation pour l'organisation et la mise en œuvre du transport périscolaire.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, tels que détaillés au texte du Rapport.

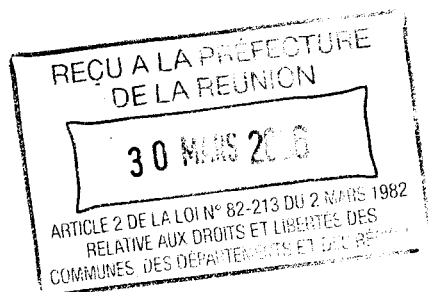
DELIBERATION N° 06/2-06

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 février 2006, comme suit :

- Lot 1 RAPID TRANSPORT,
- Lot 2 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 3 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 4 MOUTOUSSAMY EMILE,
- Lot 5 RAPID TRANSPORT,
- Lot 6 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 7 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 8 TRANSPORT CARPAYE,
- Lot 9 MOUTOUSSAMY EMILE,
- Lot 10 TRANSPORT CARPAYE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 MARS 2006



LE DEPUTE-MAIRE

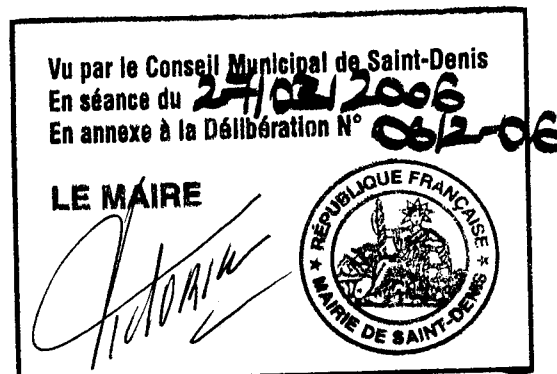
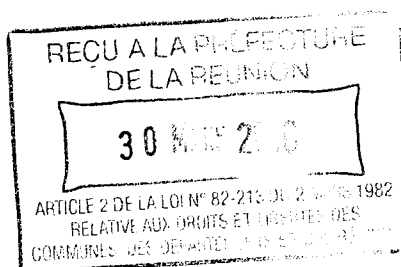
RENE-PAUL VICTORIA
MAIRIE DE SAINT-DENIS
DE LA REUNION

René-Paul VICTORIA

TRANSPORT PERISCOLAIRE

Lot	Lieu de destination	Secteur de départ	Montant mini € HT	Montant maxi € HT
1	Piscine MONTAGNE Stade MONTAGNE Stade COLORADO	Montagne 8ème et 15ème	21 000,00	30 000,00
2	Piscine LA SOURCE Piscine BARACHOIS	Centre-Ville Camélias Bellepierre Petite-Ile	20 000,00	29 000,00
3	Piscine BUTOR Piscine VAUBAN	Vauban Butor Champ-Fleuri Montgaillard La Source Providence Saint-François Brûlé	19 000,00	28 000,00
4	Piscine CHAUDRON	Sainte-Clotilde Chaudron Autres secteurs	18 000,00	27 000,00
5	Piscine BRETAGNE Piscine MOUFIA	Bois-de-Nèfles Moufia Bretagne Domenjod	30 000,00	50 000,00
TOTAL			108 000,00	164 000,00

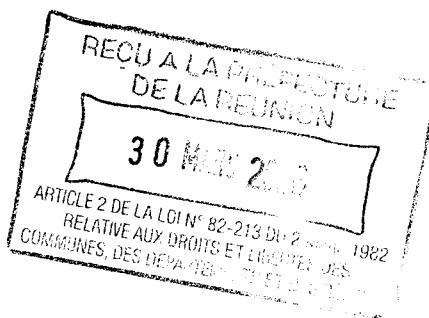
Lot	Lieu de destination	Secteur de départ	Montant mini € HT	Montant maxi € HT
6	Complexe CHAMP-FLEURI	Tous secteurs	56 000,00	95 000,00
7	Sites sportifs autres que Complexe CHAMP-FLEURI et Stades situés à la MONTAGNE	Tous secteurs	22 000,00	32 000,00
TOTAL			78 000,00	127 000,00



TRANSPORT PERISCOLAIRE

SORTIES PEDAGOGIQUES ET PROMOTION DU SPORT

Lot	N°	Zone de destination	Montant mini € HT	Montant maxi € HT
8	1	SAINT-DENIS	86 000,00	130 000,00
	2	CENTRE DE LECTURE DU BRULE		
	3	CENTRE MEDICO-SCOLAIRE		
	4	PREVENTION ROUTIERE		
9	2	SAINT-PAUL	37 500,00	58 500,00
10	3	SAINT-LEU à SAINT-PIERRE	37 800,00	62 500,00
	9	PLAINE DES MAKES		
	5	SAINT-BENOIT à SAINT-PIERRE		
	12	PLAINE DES CAFRES / PLAINE DES PALMISTES		
	7	CIRQUE DE SALAZIE		
	4	SAINTE-SUZANNE à SAINT-ANDRE		
	8	CIRQUE DE CILAOS		
	11	HAUTS DE L'OUEST		
	6	TOUR DE L'ILE		
	10	VOLCAN		
TOTAL			161 300,00	251 000,00





RAPPORT DE LA CAO

OBJET : TRANSPORT PERI SCOLAIRE

Date de la réunion de la Commission : 15 février 2006

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mr PAYET Jean Claude	Adjoint du Maire	Membre	✓	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre		✓
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	✓	
Me LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre	✓	
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		✓

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		✓	
M. BRIAND	Receveur Municipal		✓	

I. RAPPEL

5 entreprises ont déposé un pli dans les délais : MOUTOUSSAMY Emile – CARS DIONYSIENS – CARPAYE – RAPID TRANSPORT – OISEAU BLEU.

Hormis l'entreprise CARS DIONYSIENS, dont les références ont été jugées insuffisantes pour la bonne exécution du marché en cause, tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix (60 %)
2. Valeur technique de l'offre (40 %)

la CAO décide du classement suivant :

<u>Lot 1</u> :	① RAPID TRANSPORT ② OISEAU BLEU	<u>Lot n° 6</u> :	① CARPAYE ② MOUTOUSSEMY Emile
<u>Lot n° 2</u> :	① CARPAYE ③ OISEAU BLEU	<u>Lot n° 7</u> :	① CARPAYE ② MOUTOUSSEMY Emile
<u>Lot n° 3</u> :	① CARPAYE ② MOUTOUSSEMY Emile	<u>Lot n° 8</u> :	① CARPAYE ② MOUTOUSSEMY Emile
<u>Lot n° 4</u> :	① MOUTOUSSEMY Emile ② CARPAYE	<u>Lot n° 9</u> :	① MOUTOUSSEMY Emile ② CARPAYE
<u>Lot n° 5</u> :	① RAPID TRANSPORT ② CARPAYE	<u>Lot n° 10</u> :	① CARPAYE ② MOUTOUSSEMY Emile

SAINT-DENIS, LE 15 FEVRIER 2006
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

JC PAYET

D POUNY



AH LAURET

N LAURET



E HOARAU

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

RECEVEUR

